



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 10 mars 2022**

2021-2022

Séance n°3

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Nombre de membres présents : 20 votants
Nombre de membres absents :
Quorum atteint

ORDRE DU JOUR

I. Conseil d'administration

1. Approbation du procès-verbal du CA du 18 octobre 2021

II. Affaires administratives et financières

2. Compte financier
3. Admission en non- valeur de créance demi-pension
4. Accord avec l'organisme VERDIE pour le remboursement partiel de l'acompte versé pour un séjour à Paris annulé pour confinement en 2021

III. Vie scolaire et pédagogique

5. Liste de fournitures scolaires pour l'année 2022-2023
6. Organisation du DNB 2022 (épreuves écrites et orales)
7. Résultats de l'enquête locale climat scolaire
8. Dossier de labellisation « Génération 2024 »
9. Proposition de ventilation de la DGH – rentrée scolaire 2022

Président

Mme Angélique BECK, principale

Secrétaire

Anne SANTIAGO, professeur



 <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 10 mars 2022</p>	<p>2021-2022</p> <p>Séance n°3</p>
<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>

Liste de présence des membres

I. Représentants de l'administration, des collectivités et des personnalités qualifiées

Titulaires

1. Angélique BECK, principale	présente
2. Tanguy NOEL, principal adjoint	présent
3. Sylvie RIDARD, gestionnaire	présente
4. Lucas CATHRIN HAMELIN, C.P.E	présent
5. Sébastien GUERET, conseiller départemental	excusé
6. Cécile BOUTON, conseillère départementale	présente
7. Maryline KOUBA, adjoint à la jeunesse	présente
8. Maud COSSON, personnalité qualifiée	excusée

Suppléants

Roger MORAZIN
Michèle MOTEL

II. Représentants des personnels (enseignants, éducation, ATOSS)

Titulaires

1. Delphine GOURAULT, professeure	
2. Sébastien CHEVER, professeur	
3. Marie DAGORN, professeure	
4. Emmanuelle ROUSSEAU, professeure	
5. Liliane BOEDEC, professeure	
6. Soazic MABILAIS, AED / professeur	présente
7. Mérédith ROGER, AED	présente
8. Laurence GENOUEL, secrétaire	excusée
9. Marylène GUILLOTTEL, infirmière	excusée

Suppléants

Anne DAVID **présente**
Ester BAUDUIN **présente**
Cécile BOCLE **présente**
Philippe CUSIN **présent**
Anne SANTIAGO **présente**
Khalil BOUJEMAA
Aurore DEVAL

III. Représentants des parents et des élèves

Titulaires

1. Virginie DONDEL, parent d'élève	
2. Laurence DOCQUIER, parent d'élève	présente
3. Julie ALLEE, parent d'élève	
4. Philippe DONNARD, parent d'élève	excusé
5. Elsa JULIEN, parent d'élève	présente
6. Frédéric BELLON, parent d'élève	
7. Aloys NIYONIZIGIYE, parent d'élève	excusé
8. Arthur LEFEUVRE, élève de 3B	
9. Sean GUILLARDLE FLAO, élève de 5D	présent
10. Mathilde LE GALL, élève de 4B	présente

Suppléants

Delphine SIRERA **présente**
Marie-Laure MAINE
Yannick TUAL **présent**
Fanny HELLIOT
Christelle SCHINDLER
Fanny LE FAUCHEUR **présente**
Clervie KEROUASSE
Prune MAUDUIT **présente**
Ilan ALLOGO M'VE
Emma DRACI



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 10 mars 2022**

2021-2022

Séance n°3

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Madame Beck ouvre le Conseil d'administration, constatant que le quorum est atteint avec 20 membres présents.

I – Conseil d'administration

1. Approbation du PV du CA 21.06.2021

Madame Beck demande l'approbation du PV du CA du 30 novembre 2021.

Celui -ci est adopté à l'unanimité (*Délibération n°50 : 20 pour, 0 contre, 0 abstention*).

II - Affaires administratives et financières

2. Compte financier 2021.

Monsieur BOSSER, agent comptable présente le compte financier 2021 du collège qui fonctionne en année civile et il précise que des coûts n'apparaissent pas dans ce compte financier comme les salaires des personnels.

M. BOSSER relève qu'en 2021, la crise sanitaire, des problèmes de personnel et la mise en place d'un nouveau logiciel financier (OPALE) ont eu un impact sur le fonctionnement de l'agence comptable.

M. BOSSER laisse la parole à Mme RIDARD pour présenter le rapport de l'ordonnateur. Mme RIDARD précise qu'il a fallu acheter ou renouveler du matériel à plus de 800€ HT (pompe pour chaudière, carte informatique pour le matériel utilisé en restauration). Ces opérations figurent en section opérations en capital.

Les deux premiers postes de dépenses au service général : AP et ALO sont excédentaires. Le service de restauration est lui déficitaire. Le service de restauration a des recettes en baisse à cause de la crise sanitaire. En effet, des repas ont dû être remboursés aux élèves qui ont contracté la COVID ou qui étaient cas contact et donc en isolement. Les prix d'achat des matières premières sont en hausse. Enfin, le collège n'accueille pas assez de demi-pensionnaires. Il y a



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852v@ac-rennes-fr

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 10 mars 2022**

2021-2022

Séance n°3

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

500 DP, il en faudrait plus pour que les charges incompressibles de fonctionnement soient compensées.

Madame RIDARD explique que les fonds de réserve ont été utilisés pendant des années pour améliorer les repas mais que les fonds de réserves au SRH étant désormais minimales, ce ne sera plus le cas. Elle précise que la qualité des repas sera toujours au rendez-vous.

Fin 2021, les créances contentieuses non recouvrées s'élèvent environ à 3400 euros. Madame RIDARD explique que le fonds social est sous utilisé. L'inflation fragilise certaines familles qui ne paient plus la cantine.

Le fond de roulement du collège (qui permet au collège de fonctionner, de régler les dépenses quotidiennes) est 123 345,03€. Le collège a 113 jours de fonctionnement quand la préconisation du ministère est entre 30 et 90 jours. La situation financière du collège est donc saine.

Mme BECK explique que deux votes doivent être faits. Un premier sur l'arrêt du compte financier et un second sur la répartition du résultat de 17 409,03€ répartis entre le SG à 24162,54€ et le SRH à moins 6753,51€.

Vote sur l'arrêt des comptes 2021 : favorable à l'unanimité des voix 20 voix (*Délibération n°42*).

Vote sur la répartition du résultat : favorable à l'unanimité des voix 20 voix (*Délibération n°47*)

Question de représentant parent : quels sont les documents à fournir pour bénéficiaire du fonds social ? Selon lui, d'après une circulaire de 2017, la demande doit être simplifiée.

Sylvie Ridard explique que le fonds social ne peut être dépensé (contrôle des finances publiques) sans un minimum de renseignements pour calculer un quotient familial. Certaines familles qui souvent travaillent, n'osent pas en faire la demande, malgré les sollicitations du service gestion du collège.



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 10 mars 2022

2021-2022

Séance n°3

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

3. Admission en non- valeur de créances demi -pension

Il reste deux créances irrécouvrables d'un montant de 237, 99 euros pour une famille dont les créances ont déjà été admises en non valeur à un précédent CA.

Mme RIDARD demande leur prise en charge par le collège.

Vote sur l'admission en non valeur : favorable à l'unanimité des 20 voix

(*Délibération n°48*).

4. Séjour à Paris annulé

L'organisme de voyage Verdier avec qui le collège devait travailler pour organiser un séjour à Paris en 2021 n'a pas remboursé tout l'acompte versé pour les séjours (Londres + Paris) : 5251€. Comme pour le séjour à Londres (assurance de 656.50€ retenue), le voyageur Verdier garde le montant des assurances pour le séjour prévu à Paris, soit 422,34€. Ce séjour a été annulé compte tenu de la crise sanitaire.

Vote sur l'acceptation du remboursement partiel de 4 172,16€ : favorable à l'unanimité des 20 voix (*Délibération n°43*).

III – Vie scolaire et pédagogique

5. Liste de fournitures scolaires pour l'année 2022-2023

Comme tous les ans, la liste de fournitures scolaires doit faire l'objet d'un vote. Un représentant parent d'élève pose la question de l'achat du Work book en anglais qui n'a pas été utilisé cette année dans une classe. Madame DAVID, professeure d'anglais et représentante des personnels précise que, pour la rentrée 2022, tous les professeurs se sont mis d'accord.



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 10 mars 2022

2021-2022

Séance n°3

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Vote sur l'acceptation de la liste de fournitures scolaires pour la rentrée 2022 : favorable à l'unanimité des 20 voix (Délibération n°49).

6. Organisation du DNB 2022

Mme BECK explique que les épreuves écrites du DNB auront lieu les 30 juin et 1^{er} juillet 2022 selon les modalités suivantes :

Pour les épreuves écrites :

- Jeudi 30/06/2022 de 9h à 10h30 : Français 1^{ère} partie (grammaire, compétences linguistiques, dictée)
- Jeudi 30/06/2022 de 10h45 à 12h15 : Français 2^{nde} partie (Rédaction)
- Jeudi 30/06/2022 de 14h30 à 16h30 : Mathématiques

- Vendredi 01/07/2022 de 9h à 11h : Histoire-Géographique, Éducation Morale et Civique
- Vendredi 01/07/2022 de 13h30 à 14h30 : Sciences

Pour l'épreuve orale :

Mme BECK expose les conditions de passation de l'oral du DNB. La date retenue par le collège pour la passation de l'épreuve orale est le mercredi 25 mai. Le collège étant centre d'examen, les élèves de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} seront libérés de cours ces trois journées.

Vote sur l'acceptation de l'organisation de l'épreuve orale le 25 mai : favorable à l'unanimité des 20 voix (Délibération n° 46).

7. Résultats de l'enquête locale de climat scolaire

Cette enquête a été réalisée début décembre 2021.



COLLÈGE FONTENAY
35, rue Antoine Châtel B.P 97628
35176 CHARTRES de BRETAGNE
02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 10 mars 2022

2021-2022

Séance n°3

COMPTE RENDU DES DÉBATS

RÉSERVÉ A

Le taux de participation : 73 % des élèves

18 % des parents

57 % des personnels (83 % des enseignants).

Mme BECK présente les points forts :

- Le sentiment de bien-être chez les élèves est élevé.
- Le règlement intérieur est connu.
- Les relations entre élèves sont bonnes voire très bonnes.
- Les relations avec le personnel de la vie scolaire sont plutôt bonnes.
- La violence est peu présente.
- La qualité des apprentissages est jugée bonne voire très bonne.

8. Labellisation « génération 2024 »

En vue des J.O en 2024, plusieurs labels ont été proposés aux établissements et leurs partenaires locaux. La ville de Chartres de Bretagne a obtenu le label « terre de jeux » et l'école du chat perché de Noyal Chatillon sur Seiche celui de « Génération 2024 ».

L'objectif est de développer les actions communes en faveur du développement de la pratique sportive à l'école et de continuer à promouvoir ces valeurs citoyennes et sportives dans le milieu scolaire.

Le collège accueille une section sportive académique gymnastique féminine et a aussi des partenariats avec des clubs de sport de la ville de Chartres De Bretagne. Il existe déjà des classes à horaires aménagés (une par niveau) pour quelques sportives et sportifs de haut niveau (gymnastique, natation, tennis).

Vote sur l'approbation du dépôt de candidature au label « Génération 2024 » : favorable à l'unanimité des 20 voix (*Délibération n° 45*).

9. Proposition de ventilation de la DGH rentrée scolaire 2022

Mme BECK précise que la ventilation de la DGH est présentée mais n'est pas soumise à un vote. Elle le sera au CA de juin 2022.

 <p>COLLÈGE FONTENAY 35, rue Antoine Châtel B.P 97628 35176 CHARTRES de BRETAGNE 02.99.77.16.00 ce.0351852y@ac-rennes-fr</p> <p>PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Du 10 mars 2022</p>	<p>2021-2022</p> <p>Séance n°3</p>
---	--

<p>COMPTE RENDU DES DÉBATS</p>	<p>RÉSERVÉ A</p>
---------------------------------------	-------------------------

Madame Beck a fait une demande d'accompagnement exceptionnel ; celle-ci a été en partie acceptée à hauteur d'1 HSA, d'1 HP et 0.5 IMP. Une transformation de 4 HSA en heures poste a également été demandée.

Compte tenu de la baisse des effectifs prévue par l'Inspection Académique, deux divisions ont été supprimées dans le calcul de la DGH. De ce fait, trois professeurs devront assurer une partie de leur service dans un autre établissement. Deux de ces professeurs ont récemment fait le choix de faire une demande de temps partiel. Mme Beck explique que le poste de M. WALGER (qui part à la retraite) en technologie ne sera pas pourvu entièrement à la rentrée mais un BMP assurera 14h.

Mme BECK explique que l'équipe de direction se rend dans les quatre écoles de secteur à la rencontre des parents. Cette pratique est nouvelle et les retours des parents de CM2 sont positifs.

Mme BECK ajoute qu'un point sera fait en juin prochain avec les services de l'Inspection Académique sur l'état réel des inscriptions.

Les enseignants lisent un courrier qu'ils souhaitent envoyer à Monsieur L'Inspecteur d'Académie des Services de l'Éducation Nationale précisant leurs inquiétudes concernant la rentrée 2022 : classes à effectifs surchargés, fermeture de 2 classes.

Cette motion est soumise au vote :

Deux personnes expriment ne pas vouloir participer au vote.

Sur 18 votants, 3 abstentions et 15 pour (*Délibération n° 44*)

Fin de la séance : 20h15.